



EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
2025 – Relocalisation du conservatoire de danse et de théâtre

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THÉÂTRE

- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Relocalisation du Conservatoire de Danse et de Théâtre																					
Opération 0526																					
Coût total opération :		1 786 728,54 €																			
TTC																					
Autorisation de programme votée :		1 786 728,54 €																			
TTC																					
Subventions notifiées : RISQUE DE PERTE		188 000,00 € Département - FIC 2021																			
Subventions escomptées :																					
150 000,00 € DETR 2026 ?																					
120 000,00 € Région - Contrat Région Ville																					
Total Sub. Escomptées																					
Affiliation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2024	TOTAL REALISÉ AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL										
Dépense : Chapitre 23	1 786 728,54 €	11 251,84 €	11 251,84 €	1 775 476,70 €	246 576,00 €	1 000 000,00 €	528 900,70 €				1 786 728,54 €										
Dépense : Chapitre 21 foncier	- €	- €	- €	- €							- €										
Recette : Chapitre 13	188 000,00 €	- €	- €	188 000,00 €	- €	123 102,40 €	64 897,60 €				188 000,00 €										
Conseil départemental - FIC 2021	188 000,00 €	- €	- €	188 000,00 €	- €	123 102,40 €	64 897,60 €				188 000,00 €										
Recette : Auto-financement	1 305 633,59 €	11 251,84 €	11 251,84 €	1 294 381,75 €	244 731,25 €	836 449,27 €	299 963,10 €	- 86 760,87 €			1 305 633,59 €										
Recette : FCTVA	291 094,95 €	- €	- €	291 094,95 €	1 845,75 €	40 448,33 €	164 040,00 €	86 760,87 €			291 094,95 €										
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €										

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'AP/CP – Relocalisation du Conservatoire de danse et de théâtre ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

